

## GEEN COMMENTAAR

Chronique Vincent Rocour

# Une internée attachée 13 semaines dans un centre à Zelzate

Pour peu, on croirait le récit sorti d'une épopée sociale sordide au début du XX<sup>e</sup> siècle. Il constitue pourtant la trame d'un rapport tout récent de l'Inspection sociale flamande rédigé après sa visite à "Levanta", le département légal du centre psychiatrique Saint-Jean-Baptiste à Zelzate. L'affaire, révélée cette semaine par le quotidien "De Morgen", a d'ailleurs provoqué une sacrée indignation.

Le département Levanta a été inauguré en 2016. Il est destiné à accueillir des internées – des femmes atteintes de troubles mentaux ayant commis un délit qui vaudrait la prison à son auteure si elle avait été en possession de toutes ses facultés mentales. Jusqu'alors, ces femmes étaient placées en prison parce qu'il n'existait pas de lieu où les placer et soigner leur démente. Ce qui était contraire à la loi – laquelle stipule que les personnes démentes au moment de leur crime ne peuvent être tenues responsables de leur acte et doivent être traitées plutôt que sanctionnées. La Belgique avait d'ailleurs été régulièrement rappelée à l'ordre par les autorités européennes. C'est d'ailleurs bien pour répondre à l'injonction de l'Europe que le centre psychiatrique Saint-Jean-Baptiste de Zelzate, géré par les Frères de la charité, a ouvert Levanta.

### Sur écoute

Mais, à la lecture du rapport de l'Inspection sociale, on peut réellement se demander si ce qui devait être une avancée en est vraiment une. Les contrôleurs ont constaté que les conversations entre les internées et leurs proches ou avec les avocats dans les iso-

loirs étaient non seulement filmées mais aussi enregistrées. La direction de l'établissement pouvait-elle vraiment ignorer que ces écoutes sont contraires à la législation sur la protection de la vie privée et à un arrêt récent de la Cour européenne ?

### En isolement

Mais ce n'est pas le plus glaçant. Le rapport d'inspection révèle aussi que 831 mises en isolement ont été pratiquées l'an dernier. Dans un éta-

blissement qui ne compte que 19 patientes, c'est énorme. Il faut dire que l'établissement a la main plutôt lourde. Une femme aurait été mise à l'isolement parce qu'elle s'enlevait une petite peau morte à un doigt – un geste alors interprété comme une tentative d'automutilation.

Et ces mises à l'écart peuvent être de longue durée. Une des internées est même restée attachée sur un lit pendant 13 semaines. La direction n'a d'ailleurs pas démenti, expliquant que la femme en question s'automutilait gravement chaque fois qu'elle était détachée.

Les personnes internées sont pour la plupart des cas très difficiles à gérer. Mais est-ce une raison suffisante pour accorder moins de droits dans ce centre psychiatrique qu'en prison alors qu'il est censé constituer une alternative ? Cette semaine, la Flandre – de Groen à la N-VA – a unanimement répondu non. Vendredi, en fin d'après-midi, les responsables de Levanta ont décidé de renoncer aux enregistrements des conversations dans les iso-loirs. Ils ont aussi convenu que de nouvelles procédures, moins strictes, d'isolement seront envisagées.